

**Réunion plénière d'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant de la rivière le LOIRET
(SAGE Val Dhuy Loiret)**

**Mercredi 30 juin 2021 à 14 h 30
en Préfecture du Loiret**

Liste des personnes présentes :

Collèges des élus

Jean-Pierre MISSERI..... Syndicat Mixte du Bassin du Loiret
Sandrine LEROUGE..... Orléans Métropole
Anne ROUMEGAS-PORCHE Communauté de Communes des Loges
Jean-Luc BRINON..... Communauté de Communes des Loges
Michel LECLERCQ..... Ville d'Olivet
Alain CHABASSOL..... Ville de Saint-Cyr en Val
Pascal DELAUGERE..... Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Olivier SILBERBERG..... Ville de Saint-Jean-le-Blanc
Raphaël RAMETTE..... Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Jacques ROBERT..... Ville de Marcilly-en-Villette
Michèle DOLLEANS..... Ville de Mareau-aux-Prés

Collège des usagers

Sébastien MERY..... Chambre d'Agriculture du Loiret
Claude LANCRENON..... Association Syndicale Rivière du Loiret
Damien HEMERAY Association Loiret Nature Environnement
Didier PAPET..... Association Loiret Nature Environnement
Patrick HERVET..... Comité Départemental de Canoë-Kayak du Loiret
Gilles LOMBARD..... Comité Départemental d'Aviron du Loiret
Xavier JACOB..... Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret

Collèges des représentants de l'État

Benoît LEMAIRE..... Secrétaire général de la Préfecture
Sandrine REVERCHON SALLE..... DDT
Nicolas-Gérard CAMPHUIS..... AELB

Liste des personnes représentées :

Collèges des élus

M. Matthieu SCHLESINGER (Orléans Métropole), pouvoir donné à M. Michel LECLERCQ (Ville d'Olivet)

Liste des personnes excusées :

Collèges des élus

Isabelle LANSON..... Conseil départemental du Loiret
Gérard MALBO..... Établissement Public Loire
Matthieu SCHLESINGER..... Orléans Métropole
Luc DELPLANQUE..... Communauté de Communes des Loges
Romain ROY..... Ville d'Orléans
Gérard BOUDON..... Ville de Saint-Denis-en-Val
Antonio SALERNO..... Ville de Darvov
Pierre-Edmond LELIEVRE..... Ville de Férolles
Thierry POMMIER..... Ville de Tigy
Nicole BRAGUE..... Ville de Guilly

Collège des usagers

Alexandre NIOCHE..... Chambre d'agriculture du Loiret
Aurélien MONTAIGNE..... Chambre de commerce et d'industrie du Loiret

Collèges des représentants de l'Etat

M. TARDIF..... DRAJES

Personnes présentes pour un appui technique :

Pierre GRZELEC DDT - SEEF
Sophie DERUYVER..... Animatrice CLE - EPL
Représentants techniques de l'Association des Maires du Loiret

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Élection du (de la) président(e) et des vice-président(e)s
- 2 – Constitution du bureau
- 3 – Bilan de l'animation 2019-2020 et perspectives 2021
- 4 – Questions diverses

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture ouvre la réunion plénière d'installation de la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret par un rapide historique sur celle-ci, de sa création en 1999, à son dernier renouvellement en 2018.

Il rappelle que l'objet principal de cette réunion est l'élection du président et des vice-présidents et la désignation du bureau.

La liste des personnes présentes/excusées est annoncée par M. GRZELEC.

1 – Élection du président et des vice-président(e)s

Monsieur le Secrétaire général propose de passer à l'élection du président et des vice-présidents. Un rappel des différentes modalités des élections (selon l'article 4 du Règlement intérieur de la CLE) est fait par M. GRZELEC.

Seuls les membres du collège des élus participent au vote. Pour la commune de la ville de Saint-Cyr en Val, M. CHABASSOL n'étant pas le titulaire mentionné dans l'arrêté préfectoral de composition de la CLE qui mentionne M. MARSEILLE, il ne prend pas part au vote.

- **Élection du président**

Monsieur le Secrétaire général réalise un ultime appel à candidature et rappelle celle de M. SCHLESINGER (Orléans Métropole) représenté ce jour par M. LECLERCQ. Aucune nouvelle candidature n'étant faite, il est procédé au vote.

- 11 votants
- M. SCHLESINGER : 11 voix
- Vote blanc : 0
- Vote nul : 0

M SCHLESINGER ayant obtenu la majorité absolue, il est élu dès le premier tour président de la CLE SAGE Val Dhuy.

- **Élection des vice-présidents**

Monsieur le Secrétaire général demande s'il y a des candidats pour les postes de vice-présidents (de 2 à 5 au regard du règlement intérieur de la CLE), et précise qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les vice-présidents.

Trois personnes se présentent :

- M. LECLERCQ (Ville d'Olivet)
- M. MISSERI (Syndicat Mixte du Bassin du Loiret)
- M. RAMETTE (Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin)

Résultats du vote du 1^{er} Vice-président (11 votants)

- M. LECLERCQ : 10 voix
- Vote blanc : 0
- Vote nul : 1

M. LECLERCQ ayant obtenu la majorité absolue, il est élu dès le premier tour.

Résultats du vote du 2^{ème} Vice-président (11 votants)

- M. MISSERI : 11 votes
- Vote blanc : 0
- Vote nul : 0

M. MISSERI ayant obtenu la majorité absolue, il est élu dès le premier tour.

Résultats du vote du 3^{ème} Vice-président (11 votants)

- M. RAMETTE : 10 voix
- Vote blanc : 0
- Vote nul : 1

M. RAMETTE ayant obtenu la majorité absolue, il est élu dès le premier tour.

Le résultat complet de cette élection est :

président : M. SCHLESINGER (Orléans Métropole)

Vice-président n°1 : M. LECLERCQ (Ville d'Olivet)

Vice-président n°2 : M. MISSERI (Syndicat Mixte du Bassin du Loiret)

Vice-président n°3 : M. RAMETTE (Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin)

2 – Constitution du bureau

Après cette élection, Monsieur le Secrétaire général rappelle que le bureau doit être constitué de neuf membres du collège des élus, quatre membres du collège des usagers et quatre membres du collège des représentants de l'État. Il propose de passer à sa constitution et précise que seul le collège des élus doit être reconstitué.

Le bureau est désigné comme suit :

Collège des élus :

1. M. SCHLESINGER (Orléans Métropole)
2. M. LECLERCQ (Ville d'Olivet)
3. M. MISSERI (Syndicat Mixte du Bassin du Loiret)
4. M. RAMETTE (Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin)
5. Anne ROUMEGAS-PORCHE (Communauté de Communes des Loges)
6. Pascal DELAUGERE (Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin)
7. Jacques ROBERT (Ville de Marcilly-en-Villette)
8. Olivier SILBERBERG (Ville de Saint-Jean-le-Blanc)
9. Sandrine LEROUGE (Orléans Métropole)

Collège des usagers :

1. Monsieur le président de la Chambre d'agriculture du Loiret ou son représentant
2. Monsieur le président de l'Association syndicale rivière du Loiret (ASRL) ou son représentant
3. Monsieur le président de l'Association Loiret nature environnement (LNE) ou son représentant
4. Monsieur le président du Comité départemental de canoë-kayak du Loiret ou son représentant

Collège des représentants de l'État :

1. Mme la Préfète du département du Loiret, ou son représentant ;
2. M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre Val de Loire, ou son représentant ;
3. M. le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, ou son représentant ;
4. M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ou son représentant.

3 – Bilan de l'animation 2019-2020 et perspectives 2021

Sophie DERUYVER, animatrice de la CLE, présente le bilan de l'animation 2019-2020 et les perspectives 2021 (le diaporama est joint au présent compte-rendu) :

- le contrat territorial et ses 3 volets : une restitution du bilan sera présentée à l'automne ;
- le suivi qualitatif de l'eau ;
- l'inventaire et le suivi des espèces invasives ;
- les avis sur les dossiers loi sur l'eau ;
- la communication (nouvelle plaquette à venir cet été) ;
- le suivi des travaux des partenaires ;
- les prochains travaux de la CLE (contrat territorial 2022-27, révision du SAGE).

Concernant les avis sur les dossiers loi sur l'eau, M. LANCRENON souhaiterait que la CLE puisse rendre un nouvel avis sur le dossier ZAC VAL OUEST, notamment sur le volet inondation.

M. GRZELEC précise que le dossier d'autorisation environnementale pour lequel la CLE a été saisie concerne la ZAC en tant qu'installation dans le lit majeur de la Loire induisant une réduction de l'expansion de crue du fleuve. A ce titre il était soumis à autorisation au titre de la rubrique 3.2.2.0 (remblai en lit majeur) de l'article R.214-1 du Code de l'environnement. Le dossier est aujourd'hui à un stade avancé et a d'ores et déjà été soumis à l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) après enquête publique.

M. le Secrétaire général précise que les remarques sont entendues mais qu'un avis technique de l'animatrice de la CLE a été rendu le 5 août 2020 dans les temps réglementaires de la vie du dossier.

M. LANCRENON regrette le délai pour reformer le bureau de la CLE, un an après les élections.

M. le Secrétaire général rappelle que la saisine de la CLE pour le dossier de la ZAC Val Ouest s'est

faite au « lendemain » des élections à savoir en juillet 2021 ce qui rendait de toute façon incompatible la formation d'une nouvelle CLE dans un tel délai.

M. CAMPHUIS de l'AELB revient sur les travaux à venir et notamment ceux relatifs au volet « pollutions diffuses ». Pour lui deux aspects sont à prendre en compte :

- une bonne articulation des actions SAGE avec la démarche d'Orléans Métropole sur la thématique ;
- dans le cadre de l'appel à projet en faveur des paiements pour services environnementaux, des dossiers ont été retenus dans un second temps par le Conseil d'administration de l'agence de l'eau dont le PSE du Loiret. La finalisation de ce projet est en cours avec notamment l'identification des agriculteurs partant pour cette dynamique.

Mme DERUYVER propose de contacter M. SCHLESINGER pour l'organisation d'une première réunion de bureau durant l'été si cela est possible, et programmer une réunion de la CLE en septembre.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Secrétaire général remercie tous les participants pour leur participation et souhaite un bon travail au nouveau bureau de la CLE.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire général



Benoît LEMAIRE

